



Association des gestionnaires
financiers municipaux
du Québec



Audits, subventions et nouvelles obligations pour les municipalités

Karyne Piché, CPA Auditrice
Andréanne Casaubon, CPA Auditrice

10 septembre 2025



Partout où mènent les affaires

[MNP.ca](https://www.mnp.ca)





Ordre du jour

- Nouvelles normes comptables – 30 minutes
- Différentes étapes d'un audit ainsi que les meilleures pratiques à adopter – 30 minutes
- Chapitres 3280 et 3400: Retour sur les nouvelles normes de l'an dernier et période de questions – 30 minutes

Nouvelles normes comptables

MNP



Normes en vigueur et à venir

Application récente

1. SP3400 Revenus
2. SP3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
3. NOSP-8 Éléments incorporels achetés
4. SP3160 Partenariats public-privés

Application 1^{er} avril 2026

1. SP1202 Présentation des états financiers
2. Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

Autres normes à venir

1. SP3251 Avantages sociaux
2. SP3155 Immobilisations incorporelles
3. OSBLSP

Application récente

- SP3400 Revenus – *31 mars 2024*
- SP3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations – *31 mars 2023*
- NOSP-8 Éléments incorporels achetés - *31 mars 2024*
- SP3160 Partenariats public-privés - *31 mars 2024*

NOSP-8 Éléments incorporels achetés

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2023

La NOSP-8 s'applique aux éléments incorporels achetés uniquement, et non à ceux générés en interne.

Champ d'application

La NOSP-8 s'applique à tous les éléments incorporels achetés, à l'exception de ceux qui sont comptabilisés selon d'autres normes :

- Les logiciels ([chapitre SP 3150, « Immobilisations corporelles »](#));
- Les OSBLSP qui appliquent les chapitres de la série SP 4200 ([chapitre SP 4230, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif »](#));
- Les éléments incorporels acquis dans le cadre d'un accord de PPP constituent des éléments incorporels achetés, mais sont comptabilisés selon le [chapitre SP 3160, « Partenariats public-privé »](#).

NOSP-8 Éléments incorporels achetés

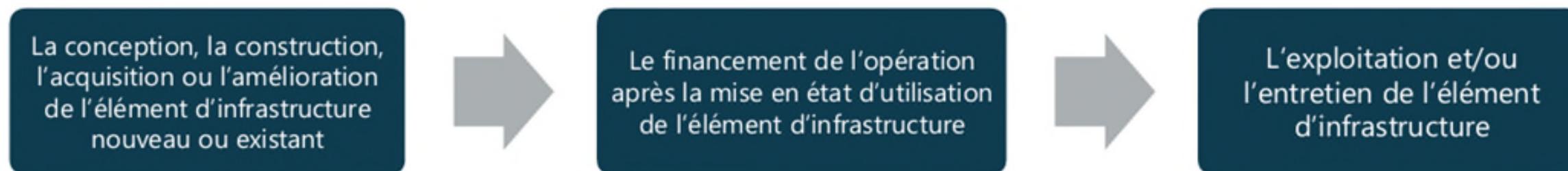
En vigueur depuis le 1^{er} avril 2023

- Les éléments incorporels achetés sont constatés comme des actifs dans les ÉFs lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif et classés dans les actifs non financiers.
- Conformément au paragraphe .13 du chapitre SP 2120, MODIFICATIONS COMPTABLES, l'entité peut opter pour l'application rétroactive ou prospective.

SP3160, Partenariats public-privé (PPP)

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2023

Le champ d'application comprend les accords de PPP où le partenaire du secteur privé est responsable des éléments suivants :



Les trois critères doivent être remplis pour que l'accord soit considéré comme un PPP.

SP3160, Partenariats public-privé (PPP)

Éléments clés

- La comptabilisation par l'entité a lieu lorsqu'elle contrôle :
 - l'objet et l'utilisation de l'élément d'infrastructure;
 - l'accès aux avantages économiques futurs ainsi que l'exposition aux risques liés à l'élément d'infrastructure;
 - l'intérêt résiduel important dans l'élément d'infrastructure, s'il en est, à l'échéance du PPP.

SP3160, Partenariats public-privé (PPP)

Éléments clés

- Un passif doit être initialement évalué selon le même montant que celui de l'actif afférent à l'élément d'infrastructure.
- Deux méthodes peuvent être utilisées pour le transfert de contreparties :
 - **Modèle du passif financier** : remise de trésorerie ou autres actifs (actualisation)
 - **Modèle de l'utilisateur-payeur** : obligation de prestation de services doit être remplie par l'entité du secteur public

Application 1^{er} avril 2026

- SP1202 Présentation des états financiers
- Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

Cadre conceptuel de l'information financière

En vigueur à partir du 1^{er} avril 2026

- Le nouveau Cadre conceptuel remplace les chapitres SP 1000, « Fondements conceptuels des états financiers » et SP 1100, « Objectifs des états financiers »
- Le Cadre conceptuel fait état des concepts fondamentaux nécessaires à l'application uniforme des traitements comptables en l'absence de normes particulières.

SP1202, Présentation des états financiers

En vigueur à partir du 1^{er} avril 2026

Le chapitre SP 1202, « Présentation des états financiers » remplacera le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Comme il est indiqué plus haut dans la présente formation, le chapitre SP 1201 est entré en vigueur le 1^{er} avril 2022 et a remplacé le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ».



SP1202, Présentation des états financiers

Nouveauté en vigueur depuis le 1^{er} avril 2022

État des gains et pertes de réévaluation :

- Les gains et pertes de réévaluation découlent des éléments suivants :
 - l'évaluation à la JV [par exemple, des dérivés, des placements dans des instruments de capitaux propres cotés et des instruments désignés comme étant classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la JV];
 - des fluctuations des cours du change
- Ajout de la [page S26](#) dans le rapport financier

SP1202, Présentation des états financiers

En vigueur à partir du 1^{er} avril 2026

État de la situation financière :

1. Changement de structure : Actifs (F et NF), suivi des passifs
2. Les passifs sont séparés en deux catégories, soit les passifs financiers et les passifs non financiers.
 - *Ces modifications éliminent du calcul de la dette nette les passifs qui ne sont pas réglés au moyen d'actifs financiers, donnant lieu à un calcul plus exact.*
 - 1. Les passifs financiers correspondent aux éléments suivants : les créiteurs, les avantages sociaux futurs, les passifs au titre des sites contaminés et OMHS, les emprunts, les obligations au titre de partenariats public-privé de type « modèle du passif financier », les passifs qui découlent de certains paiements de transfert, les instruments financiers dérivés.
 - 2. Les passifs non financiers correspondent aux éléments suivants :
 - Les passifs découlant de partenariats public-privé de type Modèle de l'utilisateur-payeur
 - Revenus non acquis – Arbre de décision en annexe au chapitre avec exemples
 - Tout ce qui ne répond pas à la définition d'un passif financier

SP1202, Présentation des états financiers

En vigueur à partir du 1^{er} avril 2026

État de l'actif financier net ou du passif financier net - **NOUVEAU** :

1. Remplace le total partiel de l'actif financier net ou de la dette nette à l'état de la situation financière (disparition de l'état de la variation de la dette nette - possibilité de présenter certaines variations dans le bas de l'état à titre explicatif)
2. On présente de façon plus marquée l'indicateur de l'actif financier net ou du passif financier net, dans son propre état.
 - Un actif financier net signifie que des ressources sont disponibles pour fournir des services futurs et régler des passifs financiers futurs.
 - Un passif financier net signifie qu'il existe un besoin de trésoreries futurs pour régler les passifs financiers passés.

SP1202, Présentation des états financiers

En vigueur à partir du 1^{er} avril 2026

État de l'évolution de l'actif net ou du passif net - **NOUVEAU** :

L'information actuellement présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation sera intégré dans cet état.

| État de l'évolution de l'actif net (du passif net) | | |
|--|-----------|-----------|
| Exercice clos le 31 mars | | |
| | 20X3 | 20X2 |
| Excédents ou déficits cumulés | | |
| Excédent (déficit) de l'exercice | XX | XX |
| Solde d'ouverture | XX | XX |
| → Solde de clôture | XX | XX |
| Gains et pertes de réévaluation cumulés | | |
| Variation des gains et pertes de réévaluation ² | XX | XX |
| Solde d'ouverture | XX | XX |
| → Solde de clôture | XX | XX |
| Autres éléments cumulés | | |
| Variation des autres éléments cumulés ² | XX | XX |
| Solde d'ouverture | XX | XX |
| → Solde de clôture | XX | XX |
| Total de l'actif net (du passif net) | XX | XX |

SP1202, Présentation des états financiers

En vigueur à partir du 1^{er} avril 2026

Nouvelles exigences relatives au budget :

- Pour que la comparaison entre les montants réels et budgétés soit compréhensible, les montants budgétés devraient être présentés dans les états financiers selon la même méthode de comptabilité, les mêmes principes comptables, le même périmètre d'activités et les mêmes classements que les montants réels.
- Si aucun budget n'est préparé ou approuvé, ce fait devrait être mentionné dans le corps des états financiers. Puisque le budget est un élément primordial du cycle de reddition de comptes, il importe d'indiquer les situations dans lesquelles aucun budget n'est préparé ou approuvé.
- L'utilisation d'un budget modifié est permise **SEULEMENT** si la majorité des membres de l'organe de direction (CA) sont nouvellement élus ou nommés et qu'un nouveau budget est approuvé.

SP1202, Présentation des états financiers

Sommaire de l'évolution des états financiers



Autres normes à venir

1. SP3251 Avantages sociaux
2. SP3155 Immobilisations incorporelles
3. OSBLSP

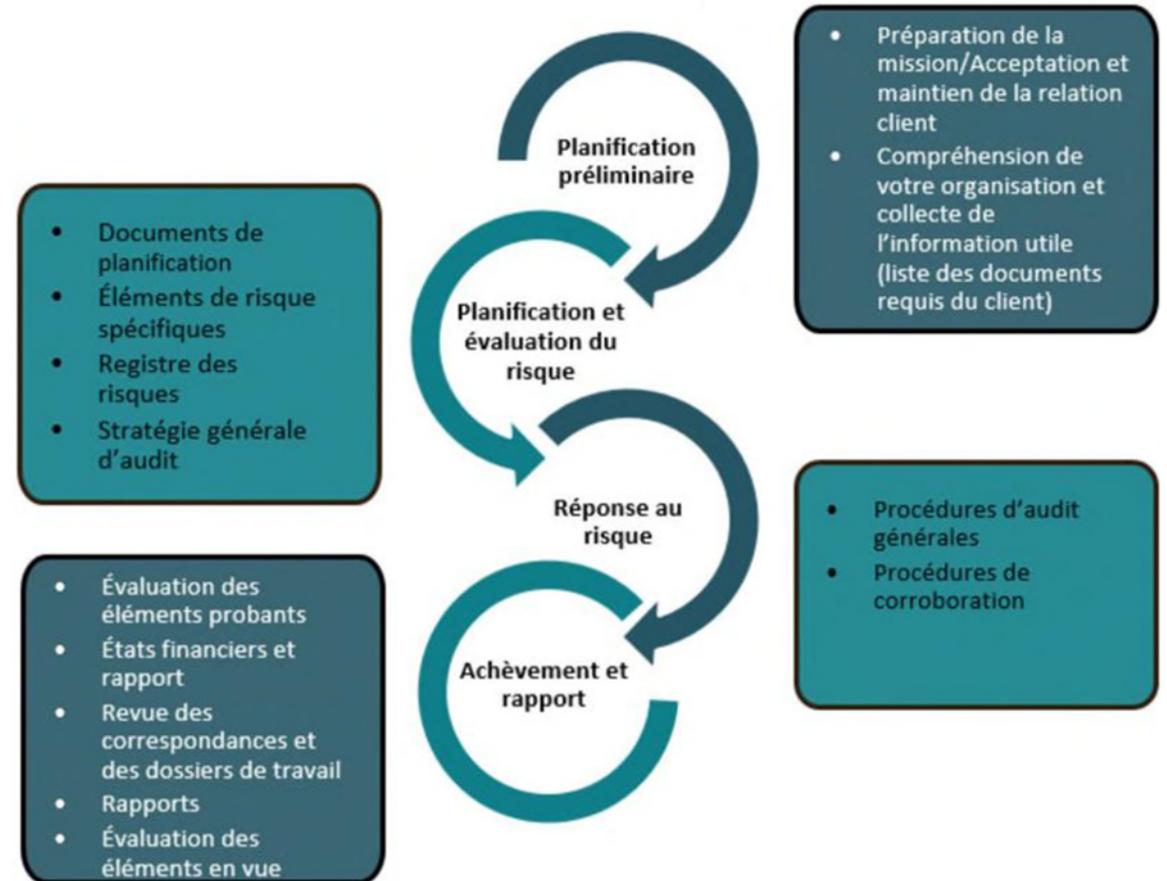
Différentes étapes d'un audit ainsi que les meilleures pratiques à adopter

Stratégie d'audit fondée sur le risque

La stratégie d'audit des Villes est fondée sur le risque et axée sur les éléments du rapport financier qui comportent un plus grand risque, ce qui donne lieu à un audit efficient et efficace.

Les auditeurs élaborent les tests d'audit appropriés visant les soldes et les opérations à la date de clôture en fonction de l'évaluation des risques. L'équipe d'audit effectuera les tests et préparera la documentation d'audit sous la direction de l'associée des services de certification.

Les auditeurs suivent une méthodologie qui vise à assurer que les recommandations soient non seulement valides et fiables, mais également raisonnables et viables, et qu'elles permettront à la Ville de surmonter les difficultés liées à la croissance et d'atteindre ses objectifs.



Approche d'audit en quatre étapes

1. PLANIFICATION DES COMMUNICATIONS

- Mise à jour de notre compréhension de la Ville et de son environnement : au cours de la planification préliminaire, nous discuterons avec l'administration municipale, examinerons les documents du budget et autres et participerons à différents comités internes ou externes afin de mettre à jour nos connaissances du milieu touchant :
 - le monde municipal;
 - les principaux développements dans l'environnement;
 - les nouveaux risques;
 - les changements opérationnels importants;
 - les modifications au personnel clé;
 - les systèmes et processus essentiels;
 - les modifications en matière de présentation de l'information financière et de systèmes de gestion;
 - compréhension des demandes spécifiques de la Ville pour l'audit annuel;
 - les autres facteurs importants.
- Mise à jour de notre compréhension du contrôle interne et du processus comptable :
 - compréhension du contrôle interne et du processus comptable suffisante pour identifier et apprécier le risque et pour planifier et exécuter les procédés d'audit;
 - évaluation de la conception et de la mise en œuvre des contrôles pertinents;
 - évaluation de l'environnement informatique;
 - compréhension des procédés utilisés par l'entité pour identifier les risques de fraude et y répondre;
 - examen analytique préliminaire;
 - détermination du seuil de signification;
 - planification stratégique de l'audit :
 - appréciation du risque et des mesures à prendre;
 - établissement de la stratégie globale d'audit.

Démarche d'audit en quatre étapes (suite)

2. ÉLABORATION DU PLAN D'AUDIT DÉTAILLÉ

- Appréciation des risques particuliers liés à certains postes et à certaines erreurs potentielles;
- Planification des travaux d'audit intérimaires;
- Planification des tests de corroboration sur les soldes aux états financiers consolidés;
- Planification de la nécessité de faire intervenir des ressources spécialisées;
- Présentation du plan d'audit;
- La nature, l'étendue et le calendrier des tests sont déterminés en fonction du seuil de signification fixé, de notre évaluation du risque lié à chacun des postes et de la conclusion de nos tests liés sur les contrôles internes au sein de la Ville.

3. EXÉCUTION DU PLAN D'AUDIT

- Exécution des tests planifiés à l'étape précédente;
- Évaluation globale des inexactitudes et de l'étendue de notre audit.

4. CONCLUSION ET RAPPORTS

- Revue des événements postérieurs à la date de clôture;
- Obtention d'une lettre d'affirmation de la direction;
- Rédaction de la note de conclusion;
- Rédaction d'un rapport et des recommandations sur des situations particulières relevées au cours de l'audit;
- Appréciation de la qualité de la mission et du dossier de travail;
- Présentation des conclusions de l'audit.

Procédures de corroboration et tests de contrôles



PROCÉDURES DE CORROBORATION

Les procédures de corroboration comprennent une combinaison sur mesure de procédures analytiques et de tests de détail des opérations et des soldes. Ces procédures tiennent compte des résultats de nos tests de conception et de mise en œuvre des contrôles et sont conçues pour nous permettre d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. Pour obtenir cette assurance, les anomalies que nous identifions durant la mise en œuvre des procédures de corroboration seront évaluées dans le contexte des états financiers pris dans leur ensemble. Toutes les inexactitudes que nous identifions, à l'exception de celles qui sont manifestement négligeables, seront communiquées à la direction et au Conseil municipal.

TESTS DE CONTRÔLES

Les auditeurs évaluent la conception des contrôles et testons la mise en œuvre relativement aux assertions pertinentes se rapportant aux soldes de comptes significatifs et aux informations significatives à fournir. Notre appréciation tient compte de notre évaluation du risque de mission. Bien que nous testions la conception et la mise en œuvre des principaux contrôles internes, nous choisissons habituellement dans le secteur municipal d'adopter une approche basée uniquement sur les procédures de corroboration pour l'audit des soldes de comptes et informations à fournir par souci d'efficacité. Les déficiences du contrôle que nous aurons identifiées et qui n'auront pas été corrigées à la date de clôture seront évaluées. Nous tiendrons la direction et le Conseil municipal au courant de toutes les déficiences importantes et faiblesses significatives identifiées dans le cadre de l'audit.

Nouvelle norme d'audit – NCA 600

La NCA 600 apporte des changements importants à la manière de réaliser l'audit d'états financiers de groupe.



Date d'entrée en vigueur

Applicable aux périodes ouvertes à compter du 15 décembre 2023

Obligatoire pour les exercices clos à compter du 16 décembre 2024



Exigences concernant les auditeurs des composantes

Meilleure communication bilatérale avec les auditeurs des composantes

Exigences accrues quant à la direction et à la supervision des auditeurs des composantes, ainsi qu'à la revue de leurs travaux



Vers un plus grand nombre d'audits de groupe

Programmes révisés pour limiter les éléments de documentation supplémentaires lorsque seules certaines fonctions sont nécessaires

Audit de groupe | Processus en cinq étapes

Étape 1 : Est-ce un audit de groupe?



Étape 2 : Identifier les composantes



Étape 3 : Identifier les composantes visées et établir l'étendue des travaux



Étape 4 : Fixer et attribuer le seuil de signification pour les travaux au niveau de la composante



Étape 5 : Recourir ou non à des auditeurs de composantes (direction et supervision, et revue de des travaux)

Lacunes dans les rapports financiers

Mise en application du chapitre SP 3410 - Paiements de transfert

3 concepts clés

- **Autorisation** : Élément qui amène la perte du pouvoir discrétionnaire du gouvernement cédant (*en général, la signature d'un protocole d'entente*)
- **Critère d'admissibilité** : Modalités imposées par le cédant dont le bénéficiaire doit respecter avant de recevoir le transfert. Doivent être satisfaits avant que le transfert ne soit comptabilisé (*exemple: réalisation de charges*)
- **Stipulations** : Modalités imposées par le cédant dont le bénéficiaire doit respecter après avoir reçu le transfert - peuvent entraîner la comptabilisation d'un passif (*exemple: charges à réaliser après avoir reçu le transfert*)

Lacunes dans les rapports financiers

Mise en application du chapitre SP 3410 - Paiements de transfert (suite)

Erreurs fréquentes au moment de la comptabilisation

- Le moment de l'autorisation n'est pas toujours le moment de la signature
- Report injustifié du moment de la comptabilisation
 - Le fait d'avoir une reddition de comptes à la fin du projet n'est habituellement pas un critère d'admissibilité significatif qui justifie le report de la comptabilisation du paiement de transfert jusqu'à la fin du projet
 - Le report d'une subvention qui n'a aucun critère d'admissibilité
- Concept de stipulation large
- Erreurs de classement

Lacunes dans les rapports financiers

Mise en application du chapitre SP 3410 - Paiements de transfert (suite)

Point de vue de l'auditeur

- L'acquisition d'une compréhension suffisante de l'entité et l'évaluation des risques;

Si les processus de l'entité sont insuffisants pour s'assurer d'une comptabilisation adéquate des revenus de paiements de transfert, la stratégie d'audit devrait être adaptée en conséquence. L'auditeur devrait aussi déterminer s'il doit soulever cette lacune dans les communications aux responsables de la gouvernance.

- Les procédures d'audit réalisées (et documentées) sur les ententes;

Pour chacun des paiements de transfert inclus dans l'échantillon qui est audité, l'auditeur devrait considérer retracer le protocole d'entente (ou un autre document qui indique les conditions afférentes à la subvention). Il est pertinent que l'analyse de celui-ci soit clairement documentée, en reprenant chacun des concepts clés du chapitre.

- Les procédures liées à l'exhaustivité.

L'exhaustivité des paiements de transfert constitue un enjeu d'audit particulier puisqu'ils doivent parfois être comptabilisés plusieurs années avant leur encaissement.

Dans ce contexte, analyser les encaissements des quelques mois subséquents à la fin d'exercice n'est généralement pas suffisant. Le praticien devrait donc prendre le temps de réfléchir aux procédures à mettre en place dans le contexte de son client pour valider l'exhaustivité.

Lacunes dans les rapports financiers

Périmètre comptable et partenariats

- Rappel de la notion de contrôle selon SP1300 : une question de faits
- Processus d'identification des entités contrôlées et exhaustivité des entités contrôlées présentées
- Distinction entre les entités contrôlées et les partenariats

Lacunes dans les rapports financiers

En rafale

- Redressements aux exercices antérieurs
- Ventilation des immobilisations corporelles
- Mise en service d'immobilisations corporelles
- Distinction entre les revenus de quote-part et services rendus
- Endettement total net page S25



Chapitres 3280 et 3400: Retour sur les nouvelles normes de l'an dernier et période de questions

Retour sur les nouvelles normes de l'an dernier

Chapitre SP 3400 Revenus

Exemples relevés dans la réalisation de nos audits :

- Amendes et pénalités (contraventions) :
 - Avant l'application, constatation à l'émission des constats
 - SP 3400 inclus des précisions claires sur le moment de constatation

- Divers permis (construction, exploitation)
 - Avant l'application

Retour sur les nouvelles normes de l'an dernier

Chapitre SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Erreurs fréquentes et éléments/situations relevés dans la dernière année :

- Date de prise en compte des bâtiments pouvant contenir de l'amiante
- Inclusion de toutes les composantes au niveau du coût (salaire, matériel, installation, matériaux, honoraires professionnels, contingence, taxes non récupérables)
- Impact sur le coût selon l'endroit où l'amiante est située
- La date de mise hors-service pour les immobilisations entièrement amorties
- Autres OMHS à ne pas oublier : réservoirs, baux, système de réfrigération et chauffage (halocarbure)
- Ne pas oublier les OMHS qui concerne les entités qui entre dans le périmètre de consolidation



Varia et période de questions

Aperçus du secteur municipal

Nous avons appris quelques leçons au fil des années, et c'est maintenant à votre tour d'en tirer profit. Dans cette optique, voyons quelles devraient être les priorités des responsables de la gouvernance en 2025. Sortie de pandémie, inflation élevée : le monde change, et la réglementation doit lui emboîter le pas. Plus que jamais, les organisations doivent se tenir au fait de ce qui peut influencer sur leurs activités et leurs décisions stratégiques. Nos publications vous apportent des informations utiles sur les sujets de l'heure dans le monde de l'audit et des affaires.

Dans un environnement aussi mouvant, les informations et la proactivité sont les clés du succès des comités d'audit et des conseils d'administration. Au moyen de ce qui suit, nous espérons vous outiller pour relever les défis et saisir les occasions de demain!

Pour parcourir ou rechercher dans notre base de données entière de blogs, d'articles et d'autres informations clés, de leadership éclairé, [cliquez ici](#).



Réinvestissement stratégique : comment les municipalités peuvent-elles financer les enjeux prioritaires sans augmenter les taxes?

Découvrez comment les municipalités peuvent débloquer des ressources essentielles, éliminer la bureaucratie et réinvestir de façon stratégique dans les enjeux prioritaires sans augmenter les taxes. – 21 novembre 2024



Comment les municipalités peuvent-elles accéder à des sources fédérales de financement et les utiliser pour construire des logements?

Comment votre municipalité peut-elle accéder à des sources fédérales de financement pour construire des logements? Explorez les détails des programmes en vigueur et découvrez les solutions que vous pouvez mettre en œuvre grâce à ces fonds.



Comment la gestion du changement peut-elle aider les municipalités à prendre le virage numérique?

Pour assurer le succès de leur virage numérique, les municipalités doivent gérer efficacement le changement. – 12 septembre 2024

Aperçus du secteur municipal



Sept principes à respecter pour une utilisation responsable de l'IA par les municipalités

L'intelligence artificielle est pleine de promesses pour les municipalités, mais elle peut également les exposer à de nouveaux risques, notamment en matière de protection de la vie privée et de cybersécurité. – 7 octobre 2024



Protégez votre municipalité : détectez la fraude avant qu'il ne soit trop tard

Les municipalités offrent des services essentiels, mais leur budget serré et leurs ressources limitées en font des cibles de choix pour les fraudeurs. – 7 octobre 2024



Loi 25 au Québec

Votre organisation est-elle bien préparée ? – 19 août 2024



Rapport municipal 2024 de MNP : comment se classe votre gouvernement local?

Les municipalités du Canada évoluent afin de proposer des services efficaces et centrés sur leurs résidents. Le Rapport 2024 met en lumière leurs priorités. – 18 juin 2024



Payez-vous plus que votre juste part de taxes?

Les Services de fiscalité foncière de MNP misent sur une expertise de premier plan en évaluation foncière et une gestion rigoureuse des demandes et procédures de révision dans les grandes municipalités canadiennes.



Crise du logement au Canada : les différentes conséquences sur les municipalités et leurs moyens d'action

Le coût de l'habitat a explosé et s'est imposé comme un sujet majeur de souffrance pour la population que pour les acteurs de l'industrie et les décideurs politiques. – 16 janvier 2024

Merci!



Karyne Piché, CPA auditrice
Associée, Certification et
comptabilité
karyne.piche@mnp.ca
514.343.8757



Andréanne Casaubon, CPA auditrice
Associée, Certification et
comptabilité
andreeanne.casaubon@mnp.ca
514.343.5568



Partout où mènent les affaires

MNP.ca